

WEIS
A 21-6
101#1



RSP DOCUMENTATION
CENTRE

NATIONS UNIES • UNITED NATIONS

SERVICE DE L'INFORMATION - OFFICE DES NATIONS UNIES A GENÈVE
INFORMATION SERVICE - UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

A VERIFIER A L'AUDITION

Communiqué de presse SG/SM/495
5 juillet 1983

WEIS
COLLECTION

DECLARATION DU SECRETAIRE GENERAL A LA SEANCE D'OUVERTURE DE
LA COMMISSION INDEPENDANTE SUR LES QUESTIONS HUMANITAIRES INTERNATIONALES

GENEVE, LE 5 JUILLET 1983

Excellences, Mesdames, Messieurs,

C'est avec grande satisfaction que je prends la parole aujourd'hui devant vous à l'occasion de la séance d'ouverture de cette Commission. Je voudrais tout d'abord rendre un hommage public à Son Altesse Le Prince Héritier Hassan de Jordanie à qui revient l'immense mérite de cette très précieuse initiative et à Son Altesse Le Prince Sadrudin Aga Khan, qui n'a ménagé aucun effort pour mener à bien l'organisation de cette réunion si importante. Soyez assurés que j'ai pleinement conscience de la transcendance et l'ampleur des questions que vous allez aborder. Vos éminentes qualités garantissent, si cela était encore nécessaire, que c'est avec sagesse et compassion que ces problèmes cruciaux seront traités.

Ce n'est pas à vous que je devrais souligner l'immensité des problèmes humanitaires auxquels la communauté internationale doit faire face. Des millions d'êtres ne sont-ils pas condamnés à la misère et au mépris, dans l'impossibilité de satisfaire des besoins et des droits fondamentaux? Les mouvements massifs de population, divers dans leurs causes, sont la preuve concrète et éloquente des conditions tragiques dans lesquelles sont contraints de vivre tant d'êtres humains, et de leur volonté d'y échapper. Je ne manquerai pas d'évoquer à ce propos le rapport que Son Altesse Le Prince Sadrudin a établi, et qui représente une contribution si utile et si enrichissante à la compréhension de ce douloureux sujet. Les Nations Unies sont sans-cesse informées de violations flagrantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans maintes régions du monde. La solution de problèmes si considérables exige de nous une générosité dans la vision et une détermination dans l'action dont je sais que vous êtes tous habités.

.../...

Les communiqués sont destinés à l'information; ils ne constituent pas des documents officiels

For use of information media; not an official record

Il existe certes un grand nombre d'organisations, de programmes et de projets qui visent à traiter de certains de ces problèmes, aux niveaux national et international. Mais malgré ces efforts, si louables soient-ils, et malgré les réactions positives que l'on constate parfois de la part de la communauté internationale, nous ne saurions en aucun cas rester indifférents à la persistance de souffrances et d'une misère aussi inhumaines. C'est cet aspect, c'est cette dimension de notre activité, que nous devons garder constamment présents à l'esprit, puisque le problème qui se pose est en fait celui de la dignité même de la personne humaine.

Il nous faut reconnaître que dans l'environnement politique international actuel, les situations susceptibles de créer des préoccupations d'ordre humanitaire sont de plus en plus nombreuses. La violation des droits de l'homme peut constituer, et constitue souvent, une menace pour la paix et la sécurité internationales. Les situations conflictuelles qui engendrent des conséquences humanitaires revêtent alors des dimensions politiques complexes.

Au facteur humain que je viens d'évoquer s'ajoutent les dimensions politiques de nombre de questions. Comment ne pas conclure que nos efforts pour protéger l'homme doivent redoubler, mais qu'en même temps les voies et moyens à utiliser doivent être suffisamment subtils pour s'adapter à la complexité des problèmes qui se posent. Ce point est particulièrement important, car, dans le monde d'aujourd'hui, rares sont les situations entraînant des conséquences humanitaires qui ne comportent pas, en même temps, toute une série d'autres aspects complexes.

Nous vivons à une époque troublée et turbulente, une époque d'évolution et de transition rapides, dont les effets se répercutent dans le monde entier. Des sociétés qui, par le passé, ont connu une certaine stabilité politique et un développement social relativement régulier, peuvent plus ou moins absorber les chocs du changement et atténuer leurs effets néfastes pour la dignité et le bonheur de l'individu. En revanche, les pays qui ont connu jusqu'à récemment la domination étrangère et qui ont assisté au bouleversement de leurs traditions sociales et humanitaires, ont besoin de toute l'aide internationale possible pour parvenir à élever leur niveau de vie dans une liberté plus grande, concrétisant ainsi l'un des plus nobles idéaux de la Charte des Nations Unies.

Dans ces circonstances, nous pouvons nous demander ce qu'a fait notre Organisation pour résoudre les questions humanitaires qui se posent à la Communauté mondiale. Les Nations Unies, on le sait, se sont chargées de mener à bien la mission historique de proclamer et d'encourager la mise en oeuvre concrète de normes universellement reconnues concernant les droits de l'homme. Elles ont aussi élaboré des normes relatives aux droits des réfugiés et ont créé des mécanismes propres à assurer protection et assistance aux personnes contraintes de quitter leurs foyers. Les Nations Unies ont créé des organes chargés d'intervenir en cas de catastrophes naturelles ou de catastrophes provoquées par l'homme.

Elles ont mis au point, selon les cas, les moyens de faire face à des problèmes concrets. Elles ont aussi établi une série d'organes spécialisés qui traitent d'aspects particuliers des questions humanitaires. Les appels à l'aide qui émanent de l'Organisation des Nations Unies et les missions que nous envoyons d'urgence sur les lieux pour évaluer les besoins, sont autant de moyens de mobiliser l'assistance humanitaire internationale. Enfin, et c'est peut-être là l'aspect le plus important, l'ONU mène une action en faveur de la paix dont la valeur est inestimable et qui, par ses effets directs sur la stabilité de notre planète, revêt du même coup un caractère humanitaire essentiel.

Ne perdons pas non plus de vue les activités d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales, qui traitent également de questions humanitaires et sans l'action desquelles le monde se trouverait dans une situation bien plus tragique encore qu'elle ne l'est actuellement. Je songe, bien sûr et en particulier, au rôle du Comité international de la Croix-Rouge et à ses efforts pour faire appliquer le droit humanitaire international. L'un des phénomènes les plus regrettables de notre époque est que, malgré l'engagement pris par les Etats membres lors de la création de l'ONU, le fléau de la guerre n'est toujours pas épargné au monde, alors que c'est là l'un des buts essentiels de la Charte et de l'action de l'Organisation. Les effets des conflits armés sont certes atténués grâce au Comité international de la Croix-Rouge et à la persévérance qu'il déploie pour développer l'ensemble de règles humanitaires applicables en pareils cas. Les Protocoles additionnels de 1977 aux Conventions de Genève méritent à cet égard une attention particulière, le processus de ratification de ces protocoles est certes lent, mais les résolutions des Nations Unies se réfèrent toujours davantage à ces instruments perçus comme guides du comportement des Etats. Les normes énoncées dans les protocoles concernent aussi les situations de conflits internes: leur application à l'échelle mondiale paraît donc particulièrement nécessaire.

L'Organisation des Nations Unies ne se contente pas de l'oeuvre qu'elle est en voie d'accomplir, mais cherche constamment à renforcer et à étendre son action dans les situations d'ordre humanitaire. L'Assemblée générale est actuellement saisie - vous le savez - d'un point concernant l'établissement d'un nouvel ordre humanitaire international. L'Assemblée et la Commission des droits de l'homme examinent aussi diverses approches et moyens, propres à améliorer l'exercice concret des droits de l'homme et des libertés fondamentales et à stimuler davantage leur promotion et leur protection. J'ai souligné pour ma part que, dans l'exercice du rôle préventif attribué au Secrétaire général, j'étais disposé à user pleinement de mes pouvoirs et je puis vous donner l'assurance qu'à cet égard, les situations humanitaires retiendront toute mon attention.

..../..

Je ne doute pas que dans vos délibérations, vous accorderez en priorité votre attention aux moyens d'assurer le progrès universel du développement économique: car il est bien évident que le sous-développement constitue actuellement la cause première des souffrances humaines. Les notions d'égalité, d'équité et de justice sociale, que ce soit aux niveaux national ou international, sont étroitement liées à celles de développement. Le respect universel des normes relatives aux droits de l'homme telles qu'elles sont définies par les Nations Unies, l'expansion et l'application des règles humanitaires régissant les conflits armés et les mesures que peut prendre la communauté des Nations pour satisfaire à d'autres besoins pressants dans le domaine humanitaire font partie des problèmes auxquels il faut se consacrer d'urgence.

Comment mettre à profit le potentiel qu'offrent les institutions des Nations Unies déjà existantes de façon qu'elles soient mieux en mesure de faire face à ces situations est une question que, j'en suis sûr, vous tiendrez à débattre ?

J'ai l'intime conviction que le rapport de votre Commission permettra de définir globalement les problèmes qui méritent de retenir l'attention, de préciser leur contexte, d'établir leurs dimensions, et leurs rapports d'interdépendance, ainsi que les diverses stratégies par lesquelles on peut y répondre. En examinant ces questions difficiles, je sais que vous aurez constamment à coeur de placer le facteur humain au centre de vos efforts, tant au niveau national que régional et international.

Permettez-moi donc d'exprimer le souhait sincère que vos travaux soient couronnés de succès. Leur nature est telle qu'ils viendront non seulement compléter ceux des Nations Unies mais aideront aussi la communauté des Nations à édifier ce monde meilleur auquel aspire depuis si longtemps la race humaine, et c'est pourquoi j'attache le plus grand prix à vos délibérations et aux conclusions fécondes auxquelles vous aurez à coeur de parvenir. Je suis certain que vous nous en ferez bénéficier car c'est d'efforts tels que ceux que nous menons ensemble que dépend en définitive l'ascension de l'homme, si ardue et si exaltante, vers l'idéal qu'il s'est fixé.

* * * * *